
Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation : 28 juin 2023

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 40

**Présents non votants :
4**

Représentés : 5

Votants : 45

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Michel VARNUSSON, Marie-Pierre VERDUN

Représentés : Clarisse JACQUET par Michel MOREAU, Françoise KLEIN par Lidwine LINARD, Pierre-Louis MOLITOR par Vincent LOMBART, Nathalie PHILIPPOT par Dania KLEIN, Brigitte WEISSE par Marie-Pierre VERDUN

Excusés : Jean-Pol BUVIGNIER, David GABRIEL, Marc NICOLAS, Christian WEISS, Christine POLMARD

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOT, Christian BAZART, Vincent BAZART, Cyril CHARLES, Patrice DEFOULLOY, Viviane DOLIZY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Chantal JEANSON LAMBERT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Patrick PERARD, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Patrick GROSS

DE_2023_062 - Objet : Autorisation de signer une convention de travaux avec l'EPFGE pour la gestion des remblais amiantés sur les terrains de Pierrefitte sur Aire

RF
PREFECTURE DE LA MEUSE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/07/2023
055-200066140-DE_2023_062-DE

Madame la Présidente explique qu'en 2016, la Communauté de Communes entre Aire et Meuse a fait appel à l'EPFL pour assurer la maîtrise d'une friche urbaine en centre-bourg située sur le territoire communal de Pierrefitte-sur-Aire.

C'est dans ce contexte que l'EPFL est intervenu pour déconstruire un ancien hangar situé sur une des parcelles.

Lors de la démolition, il a été découvert des matériaux amiantés dans les remblais situés au niveau de l'emprise du hangar démolé.

Récemment, la Communauté de Communes a sollicité de nouveau l'EPFGE dans l'optique de solutionner la problématique rencontrée au niveau du traitement et de la gestion des matériaux amiantés au sein des remblais de l'ancien hangar démolé.

Les études de maîtrise d'œuvre ont permis d'établir une stratégie optimisée pour la réalisation des travaux.

L'EPFGE et la communauté de communes souhaitent financer ces travaux.

Pour mener à bien l'opération, l'EPFGE assurera le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'exécution des travaux dans la limite de 600 000 € TTC, financés par :

- L'EPFGE à hauteur de 80 %, soit 480 000 € TTC
- La communauté de communes à hauteur de 20 %, soit 120 000 € TTC.

Vu le CGCT ;

Vu la convention foncière en date du 16/11/2016 ;

Vu la délibération du 29 septembre 2021 relative à l'avenant n°1 ;

Vu la délibération DE_2021_085 du 29 septembre 2021 relative à la convention d'études techniques ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 39 voix pour, 3 abstentions et 3 contre :

- D'approuver la convention définissant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne et l'EPFGE, en ce qui concerne les travaux de traitement du site,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget principal 2023,
- D'autoriser la Présidente à signer la présente convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 juillet 2023 et publié ou notifié le 25 juillet 2023
--